

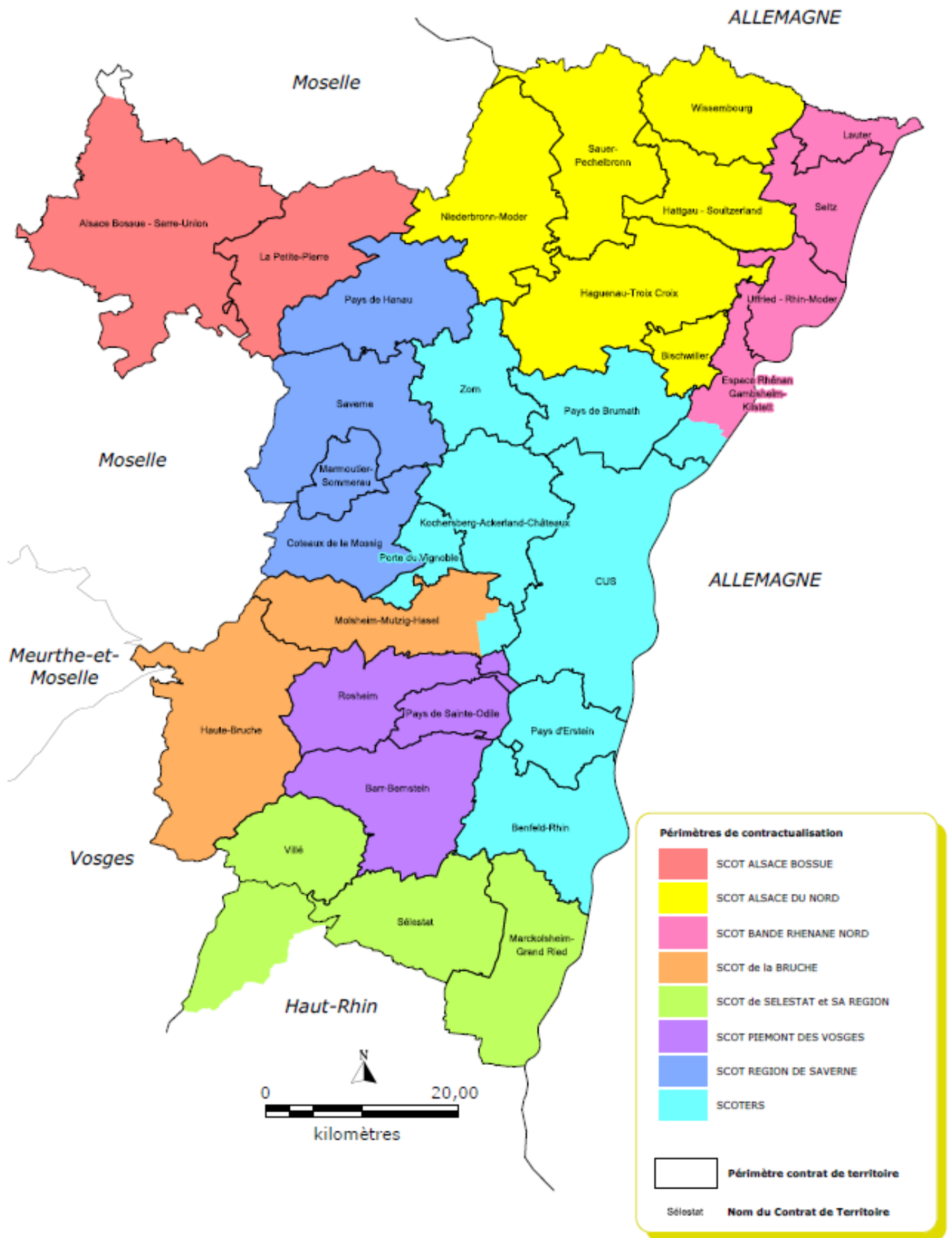
CONTRAT DE TERRITOIRE DU RIED DE MARCKOLSHEIM 2015-2017



SOMMAIRE

Le préambule	4
Le SCOT de Sélestat et sa région : portrait de territoire	13
Le territoire de contrat : fiche d'identité	19
Les projets structurants du territoire	25
L'annexe financière	39





PREAMBULE



Contrat de développement et d'aménagement du territoire

Du Ried de Marckolsheim 2015-2017

Entre :

Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Guy-Dominique KENNEL, Président, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du 2 février 2015,

d'une part

Et

- la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, représentée par son Président, M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date _____,

d'autre part

Ainsi que

- les communes membres de la Communauté de communes susmentionnée,

Est conclu un **contrat de territoire de 2^{de} génération (désigné ci-après contrat de territoire)**



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

Un partenariat ancien entre le Département et le territoire

Acteur majeur de l'équipement des territoires et de l'organisation de l'espace de vie départemental, le Département du Bas-Rhin s'est de longue date positionné comme le partenaire naturel des communes et des intercommunalités. Fort de l'expérience de la première génération de contrats de territoire, le Conseil Général a décidé en juillet 2011 de poursuivre son engagement dans cette démarche de contractualisation territoriale, confirmant ainsi sa volonté de rester le partenaire principal des communes et des intercommunalités.

Les principes et finalités du contrat de territoire de 2ème génération

En dépit d'un contexte budgétaire difficile et même si cela n'entre pas dans le champ de ses compétences obligatoires, le Département entend poursuivre son effort de soutien en faveur des projets de proximité portés par les communes et intercommunalités. Il prend ainsi l'engagement sur la durée du contrat de mettre en œuvre au profit des territoires une enveloppe correspondant au maximum au montant contractualisé dans le premier contrat (déduction faite de l'aide apportée à certaines opérations exceptionnelles et de la décote au titre du développement local), ramené sur 3 ans et diminué de 20 % en corrélation avec l'effort de maîtrise budgétaire engagé par la collectivité départementale.

Dans la nouvelle génération de contrats, l'intervention départementale est davantage recentrée sur le soutien aux projets structurants, l'objectif étant de concentrer des moyens renforcés sur des enjeux prioritaires limités, permettant ainsi d'atteindre des résultats significatifs dans la durée, sans dispersion et en privilégiant la dimension qualitative des projets. La logique de guichet est abandonnée au profit d'un soutien négocié au cas par cas.

Désormais, le contrat de territoire est encore plus adapté à la diversité de chaque territoire, sur la base d'une négociation menée qui doit apporter une réponse adaptée aux spécificités locales. A une logique d'attribution automatique des aides est substituée une approche fondée sur une analyse concrète des projets, en lien avec le diagnostic et les besoins prioritaires des habitants.

Quant au périmètre de la contractualisation, il reste celui de la ou des communautés de communes, tout en prenant en compte la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale. Afin de tenir compte de la capacité réelle de programmation des collectivités telle que constatée lors de la première génération de contrats, les nouveaux contrats de territoires sont conclus pour une durée de 3 ans, sans révision à mi-parcours.

Enfin, chaque contrat de territoire est approuvé par délégation de l'assemblée départementale à la Commission Permanente en application de la délibération du 26 mai 2014 et par les conseils municipaux et communautaires et est appelé à être cosigné, aux côtés du Président du Conseil Général, par les Maires, les Présidents des Communautés de Communes, le Conseiller Général négociateur ainsi que les autres Conseillers Généraux du territoire.



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

La structuration des nouveaux contrats de territoire

Acté par la délibération du 25 juin et approuvé par délibération du 22 octobre 2012, le guide de référence, qui encadre la négociation au cas par cas des projets susceptibles d'émerger aux contrats de deuxième génération, constitue le nouveau référentiel d'intervention du Conseil Général pour les aides d'investissement accordées aux communes et intercommunalités.

Dans ce cadre, deux types de projets d'investissement sont inscrits au contrat et régis par le guide de référence.

◆ *Les opérations d'intérêt local*

Il s'agit d'équipements de base dans les domaines tels que la voirie, les écoles, les édifices culturels, le petit patrimoine ou les petits équipements sportifs et socio-éducatifs. La liste indicative de ces opérations figure dans le guide de référence ainsi qu'une liste d'opérations exclues par principe de toute aide départementale.

Les modalités de financement sont basées sur une appréciation globale du projet. Le taux de subvention est fixé par référence au taux modulé du maître d'ouvrage, mais il peut y être dérogé dans le cadre de la négociation.

A noter l'instauration d'un seuil minimum de coût projet fixé à 4 € par habitant pour les communes appliqué à une base de coût projet HT.

◆ *Les projets structurants*

Certains projets des territoires ont vocation à être inscrits au contrat en qualité de projets structurants. Il s'agit de projets de dimension intercommunale répondant à des priorités partagées entre le Département et les territoires ou qui sont de nature à combler une lacune importante des territoires en termes d'offre d'équipements ou de services publics. Par ailleurs, l'aide du Conseil Général devra jouer un effet levier en leur faveur. Ils pourront être portés par les communes ou par l'intercommunalité.

Le choix des projets retenus intervient dans le cadre des discussions et de la négociation engagées avec le territoire, en appui sur l'analyse effectuée par le Département des enjeux majeurs du territoire et des projets à soutenir prioritairement, et au vu du projet de territoire. Dans une optique de négociation ouverte, il n'y a pas de liste préétablie de projets structurants. En revanche, un projet ne pourra pas être reconnu comme structurant s'il figure dans la liste des investissements exclus par principe de toute aide départementale.

Le montant de l'aide sera défini au cas par cas, dans la limite de 50 %, dans le cadre de la négociation et dépendra de l'intervention éventuelle d'autres cofinanceurs, que les collectivités maîtres d'ouvrage sont incitées à solliciter.

La négociation devra respecter l'objectif cible de réserver la moitié de l'enveloppe globale du territoire à ces projets structurants.



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

La structuration des nouveaux contrats de territoire

Les opérations d'intérêt local et les projets structurants retenus à l'issue de l'appel à projets et des négociations, sont détaillés au sein de l'annexe financière de même que les fiches de présentation des projets structurants.

Certaines opérations (eau, assainissement, déchets, cours d'eau, aides au fonctionnement...) portées par des collectivités, des associations voire des entreprises et non inscrites au contrat de territoire restent susceptibles de bénéficier de financements dans le cadre des autres dispositifs d'aides du Département. Le Département poursuivra enfin la réalisation de projets sous maîtrise d'ouvrage propre sur le territoire (routes départementales, collèges, itinéraires cyclables...) en fonction des évolutions de ses contraintes techniques ou financières.

Enfin, des éléments généraux, préambule et conditions de mise en œuvre, figurent également au contrat.

Un engagement partagé en faveur du développement durable

Les contrats de territoires sont identifiés comme une action de l'Agenda 21 départemental. Tant dans leur méthode d'élaboration que dans leur contenu, ils déclinent pleinement les objectifs du développement durable.

Partenaire des intercommunalités et des communes, le Conseil Général s'appuie sur son expérience afin de promouvoir et soutenir les démarches territoriales de développement durable. Par la même, le Département a pour objectif de :

- promouvoir un développement durable et solidaire des territoires bas-rhinois ;
- répondre aux interrogations et aux besoins des collectivités en termes de formation et d'accompagnement aux démarches territoriales de développement durable ;
- inciter les collectivités à se doter d'une démarche territoriale globale de développement durable.

Aussi, le Conseil Général incite les collectivités du territoire à s'engager à ses côtés afin :

- de reconnaître la nécessité d'une mobilisation collégiale et d'une implication de tous en matière de développement durable ;
- d'inclure les enjeux de développement durable dans leur propre fonctionnement et dans leurs projets ;
- de s'engager dans une évaluation partagée de certains de leurs projets.

Ces orientations portées collectivement par les acteurs du territoire illustrent la volonté partagée d'œuvrer en faveur du développement durable à l'échelle du territoire.



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Durée du contrat

Le nouveau contrat de territoire du Ried de Marckolsheim est conclu pour une période de 3 ans. Il prend effet au 1er janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2017.

Engagement financier du Département

Le Département s'engage aux côtés de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim et des communes membres, afin de permettre la réalisation des projets inscrits dans l'annexe financière. L'enveloppe maximale que le Conseil Général consacra au cours des 3 années du contrat (2015 - 2017) s'élève à 1 694 388 euros, auxquels s'ajoutent 250 000 euros de bonification au titre de l'extension de la salle polyvalente de Sundhouse.

Exécution financière

L'exécution financière du contrat s'appuie sur le cadre fixé lors des séances plénières du 25 juin 2012 et du 22 octobre 2012 ainsi que sur l'application des mécanismes généraux prévus par le contrat lui-même. Les montants des subventions départementales figurant dans l'annexe financière sont purement indicatifs et n'engagent pas le Conseil Général sur la somme qui sera finalement attribuée. Ils constituent des sommes plafond de subvention.

En cas de diminution du coût d'un projet, et notamment de sa part éligible, le taux de subvention prévu est maintenu mais sur la nouvelle assiette éligible. En cas d'augmentation du coût projet, la subvention versée sera celle prévue initialement au contrat.

A noter qu'en raison de la durée limitée des contrats (3 ans), l'enveloppe « PIL » (Projets d'Intérêt Local) qui permettait dans la première génération de contrats de financer des projets inférieurs à 50 000 € de coût, n'est pas reconduite. Pour les contrats de deuxième génération, tous les projets soutenus sont identifiés dès le départ pour la durée du contrat.

Chaque année, un bilan financier d'exécution du contrat est présenté au comité de suivi financier. Au vu de la durée raccourcie, il n'y a plus de révision à mi-parcours, ni d'autres formes de mise à jour prévues. Ce comité de suivi se compose des personnes suivantes : le Conseiller Général négociateur, le Maire du bourg-centre, les Présidents des Communautés de Communes, du Vice-Président du Pôle Développement des Territoires, des autres conseillers généraux du territoire, du Délégué de la Direction Générale du Conseil Général et du Chef de projet contractualisation.



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Modalités de dépôt des demandes de subventions

Toute opération relevant du contrat de territoire doit impérativement faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général. Cette démarche doit obligatoirement intervenir avant le démarrage de l'opération et conformément au règlement financier du Département en vigueur.

Seule l'adoption du dossier par la commission permanente vaut engagement du Département.

Enfin, seules les opérations pour lesquelles une première facture de travaux aura été transmise par le maître d'ouvrage avant l'échéance du contrat pourront être effectivement financées.



Fait à ____, le ____ 2015

Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Le Conseiller Général du canton de Marckolsheim

Guy-Dominique KENNEL

Gérard SIMLER

Le Président de la Communauté de communes
Du Ried de Marckolsheim

Le Conseiller Général du canton de Sélestat

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Marcel BAUER

Le Maire de Artolsheim

La Maire de Bindernheim

Bernard SCHULTZ

Denise ADOLF

Le Maire de Boesenbiesen

Le Maire de Bootzheim

Jean-Blaise LOOS

Georges BLANCKAERT

Le Maire d'Elsenheim

Le Maire d'Heidolsheim

Vincent GRISS

Alex JEHL



La Maire d'Hessenheim

Le Maire d'Hilsenheim

Anne-Lise ULRICH

Bruno KUHN

Le Maire de Mackenheim

Le Maire de Marckolsheim

Jean-Claude SPIELMANN

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Le Maire d'Ohnenheim

Le Maire de Richtolsheim

Rémy STOECKLE

Rémy TAGLANG

Le Maire de Saasenheim

Le Maire de Schoenau

Norbert LOMBARD

Gérard BERNARD

La Maire de Schwobsheim

Le Maire de Sundhouse

Denise KEMPF

Jean-Louis SIEGRIST

Le Maire de Wittisheim

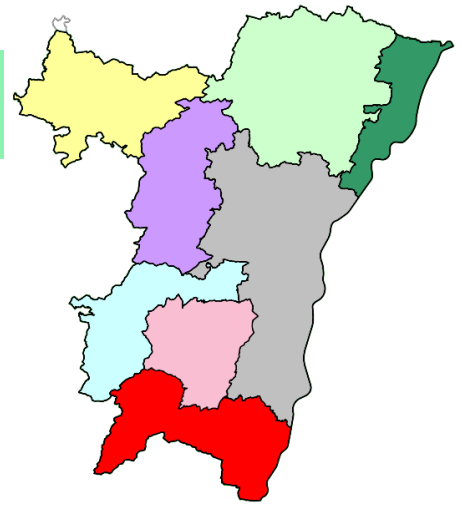
Christophe KNOBLOCH



LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les enjeux du SCOT de Sélestat et sa Région





PORTRAIT

Le Territoire en **9** points clés

Une situation privilégiée au cœur de l'Alsace

Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement

Un maillage urbain bien marqué

Une forte croissance de la population

Une des plus fortes dynamiques de construction de logements du Bas-Rhin

Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs

Un tissu économique principalement axé sur le commerce, les transports et les services ainsi que l'industrie

Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat

Un ensemble de richesses patrimoniales et culturelles remarquables

Une situation privilégiée au cœur de l'Alsace

Positionné géographiquement au centre de l'Alsace, le territoire se situe à la porte de l'agglomération strasbourgeoise et aux limites de l'aire urbaine de Colmar. En outre, il est frontalier avec l'Allemagne dans sa partie Est et se trouve en limite départementale avec le département des Vosges sur sa partie Ouest.

Ce territoire recouvre l'ensemble des grands ensembles naturels du Bas-Rhin :

le massif des Vosges, avec une composante forestière prépondérante,

le piémont viticole, identité forte de ce territoire, avec ses collines calcaires,

la plaine agricole dominée par les cultures, d'où émergent quelques zones de rieds aux débouchés des rivières vosgiennes et le grand Ried Ello-Rhénan.



Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement

Il est desservi par plusieurs axes routiers structurants parmi lesquels la Voie Rapide du Piémont des Vosges (VRPV), la RD 500 et la RD 1083. Parallèlement au réseau routier, deux lignes ferroviaires irriguent le territoire, celles de Strasbourg/Mulhouse/Bâle et de Molsheim/Sélestat. Une spécificité à relever : un réseau de transport à la demande (TAD) couvrant l'ensemble du territoire, complétant l'offre traditionnelle de transport en commun (Réseau 67 et réseaux urbains TIS et PASS'O).



Source : diagnostic Tourisme Bas-Rhin 2010

L'Alsace : un territoire à l'accessibilité multimodale



Observatoire Régional des Transports et de la Logistique d'Alsace

Un maillage urbain bien marqué

Le territoire, de part ses nombreux atouts, joue un rôle stratégique dans l'armature du Département. Il est bien articulé autour d'une armature urbaine calquée sur les grands axes de circulation : un axe Nord/Sud (Rosheim, Obernai, Barr, Epfig, Dambach-la-Ville) et axe Ouest/Est (Villé, Sélestat, Marckolsheim).

Pour se préparer à accueillir de nouveaux habitants dans les décennies à venir, le territoire se doit d'assurer à la population les possibilités de se loger, de travailler, de se déplacer et de disposer des équipements et services nécessaires dans un cadre de vie préservé, tout en confortant cette armature urbaine.



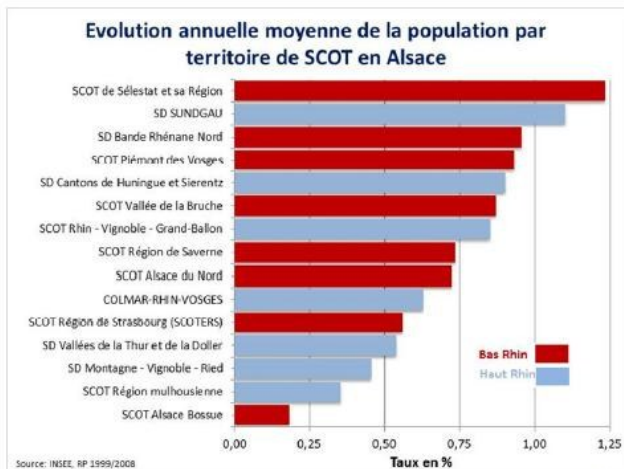
Une forte croissance de la population

Depuis 2000, c'est le SCOT de Sélestat et sa Région qui a la plus forte croissance. Jusqu'en 1999, ce dynamisme démographique est alimenté essentiellement par les apports migratoires.

Depuis 2000, le solde naturel y a également contribué.

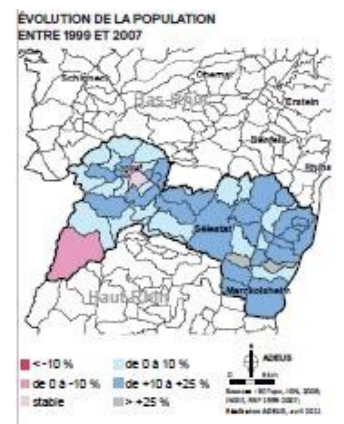
Une population composée essentiellement de jeunes familles en plaine d'Alsace et des communes plutôt vieillissantes majoritairement dans les vallées vosgiennes.

Evolutions démographiques : retour en arrière



Sources : ADEUS

- Depuis les années 2000, deux territoires connaissent des dynamiques résidentielles et démographiques importantes : le territoire du SCOT de Sélestat et celui de la Bruche (dans sa partie vallée), auxquels on peut rajouter la Bande Rhénane Nord et le Piémont des Vosges.
- Ces évolutions ont eu pour conséquence de rajeunir de manière conséquente ces territoires.



Une des plus fortes dynamiques de construction de logements du Bas-Rhin

On observe les plus fortes dynamiques de construction de logements neufs du Département sur ce territoire, avec une baisse marquée de la part des maisons individuelles (moins de 50 %).

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Une faiblesse de la diversification de l'offre dominée par l'individuel
- Une part de propriétaires restant majoritaires
- L'offre en logements sociaux la plus importante du Département (hors SCOTERS)

Une part importante de personnes âgées propriétaires posant à terme des questions d'adaptation des logements.

L'évolution de la construction neuve est marquée par une nette diminution du poids des pôles urbains à partir des années 2000 au profit des centres secondaires et des villages.



Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs

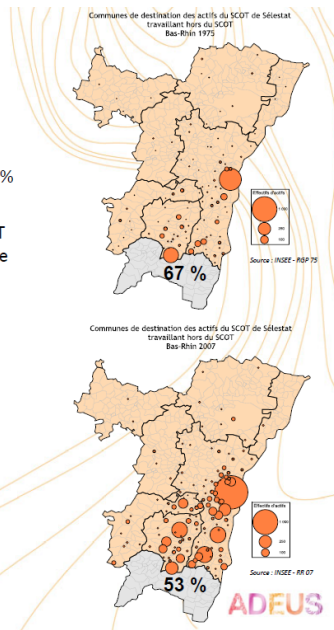
Sélestat et sa région - Sortants

- En 1975, 67 % des actifs du SCOT de Sélestat travaillaient sur le territoire. Ils ne sont plus que 53 % en 2007.
- Depuis 1975, la part des actifs résidant dans le SCOT de Sélestat et travaillant hors du Bas-Rhin est passée de 25 à 29 %.
- En 2007, les actifs sortant du SCOT travaillent majoritairement à Strasbourg, Benfeld et Erstein.

Principales destinations des sortants

	1975		2007
Strasbourg	779	Strasbourg	1789
Dambach-La-Ville	372	Benfeld	416
Illkirch-Graffenstaden	65	Erstein	403
Huttenheim	57	Obernai	393
Benfeld	52	Dambach-La-Ville	255

Source : INSEE - RGP 75, RR 07



En matière de migrations domicile/travail, depuis 1975, la région de Sélestat conserve une part d'actifs travaillant dans le SCOT relativement élevée (53 %).

En 2007, 16 % des emplois du SCOT de Sélestat sont occupés par des actifs résidant dans un autre SCOT (3770 actifs).

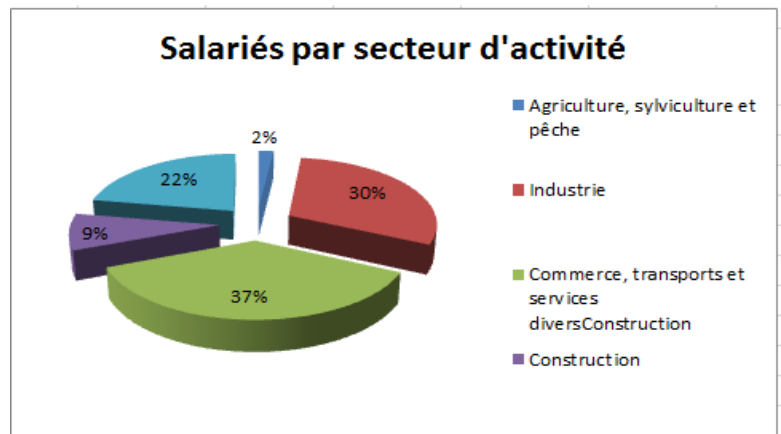
19 / Portrait transversal du Bas-Rhin - Phase 1 > Annexes

Au sein du territoire, l'évolution de l'emploi marchand (regroupe l'ensemble des personnes exerçant une activité dans le domaine de la production marchande c'est à dire produisant des biens et des services qui sont écoulés sur un marché) entre 1993 et 2008 révèle un renforcement des 2 pôles urbains, Sélestat et Obernai (plus de 1 emploi sur 2), contrairement à ce qui est observé pour le logement.

Un tissu économique principalement axé sur le commerce, les transports et les services ainsi que l'industrie

Les deux principaux pôles industriels et commerciaux sont situés à Obernai et Sélestat.

Huit des dix plus grandes entreprises industrielles ou de transport de plus de 250 salariés y sont situées, avec comme locomotives HAGER ELECTRO, les brasseries KRONENBOURG et SALM.

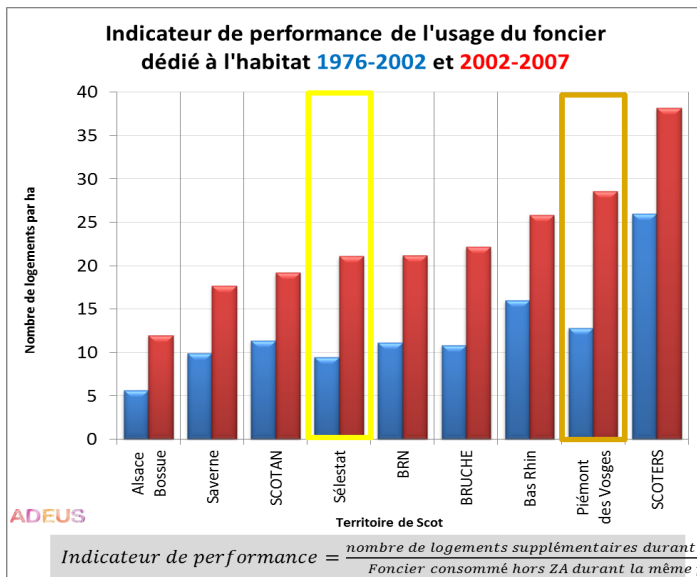
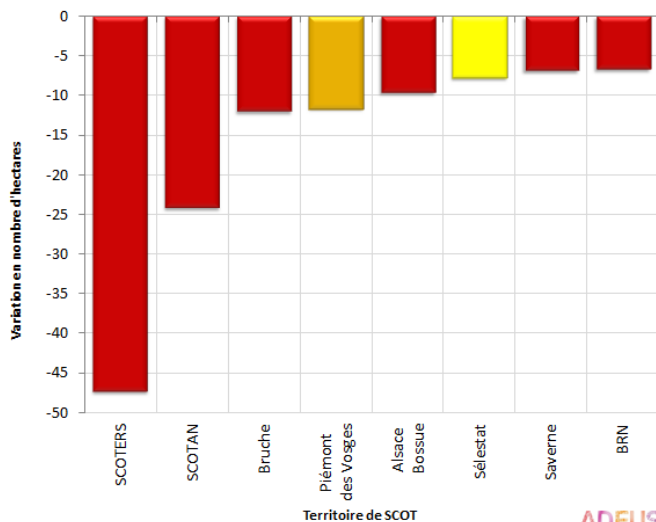


Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat

Entre la période 1976 – 2002 et le début des années 2000 (2002 – 2007), on observe une amélioration globale de l'optimisation du foncier dédié à l'habitat pour l'ensemble du Bas-Rhin (de 16 à 26 logements créés/hectare consommé).

Cette tendance est la plus marquée pour le territoire des 2 SCoTs du sud du Département : amélioration de la performance d'usage x 2,2 (Moyenne départementale : 1,6).

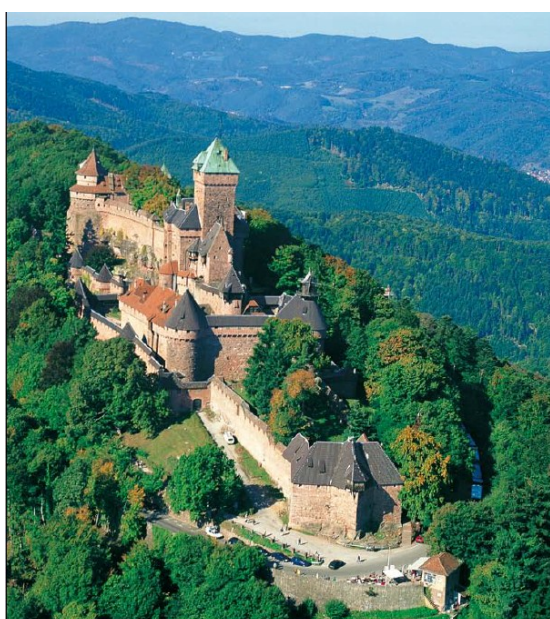
Evolution absolue de la consommation foncière annuelle moyenne hors ZA entre 1976-2002 et 2002-2007



Indicateur de performance d'usage du foncier dédié à l'habitat et aux zones mixtes (hors ZA)

SCOT	1976-2002	2002-2007	Facteur multiplicatif
Alsace Bossue	6	12	2,1
Saverne	10	18	1,8
SCOTAN	11	19	1,7
Sélestat	9	21	2,2
BRN	11	21	1,9
BRUCHE	11	22	2,0
Bas Rhin	16	26	1,6
Piémont des Vosges	13	29	2,2
SCOTERS	26	38	1,5

Source : ADEUS



Le Château du Haut-Koenigsbourg, propriété du Conseil Général du Bas-Rhin

Un ensemble de richesses patrimoniales et culturelles remarquables

Le territoire jouit d'un cadre de vie et de richesses patrimoniales et culturelles propices au bien-être de ses habitants et au développement du tourisme, en complément avec les pôles limitrophes que sont Strasbourg et Colmar.

Il bénéficie d'atouts propres indéniables tels le château du Haut-Koenigsbourg, le Mont Sainte-Odile et la Bibliothèque Humaniste, vecteur d'irrigation du territoire.

Cette richesse se retrouve dans la diversité des centres d'intérêt et des animations locales : coteaux vosgiens, plaines du Ried, forêt de l'Illwald, sports et loisirs de nature, route des vins, circuits des églises et châteaux, itinéraires cyclables, attraits du canal Rhin/Rhône, festivals estivaux,...



LE TERRITOIRE DE CONTRAT

Fiche d'identité du territoire



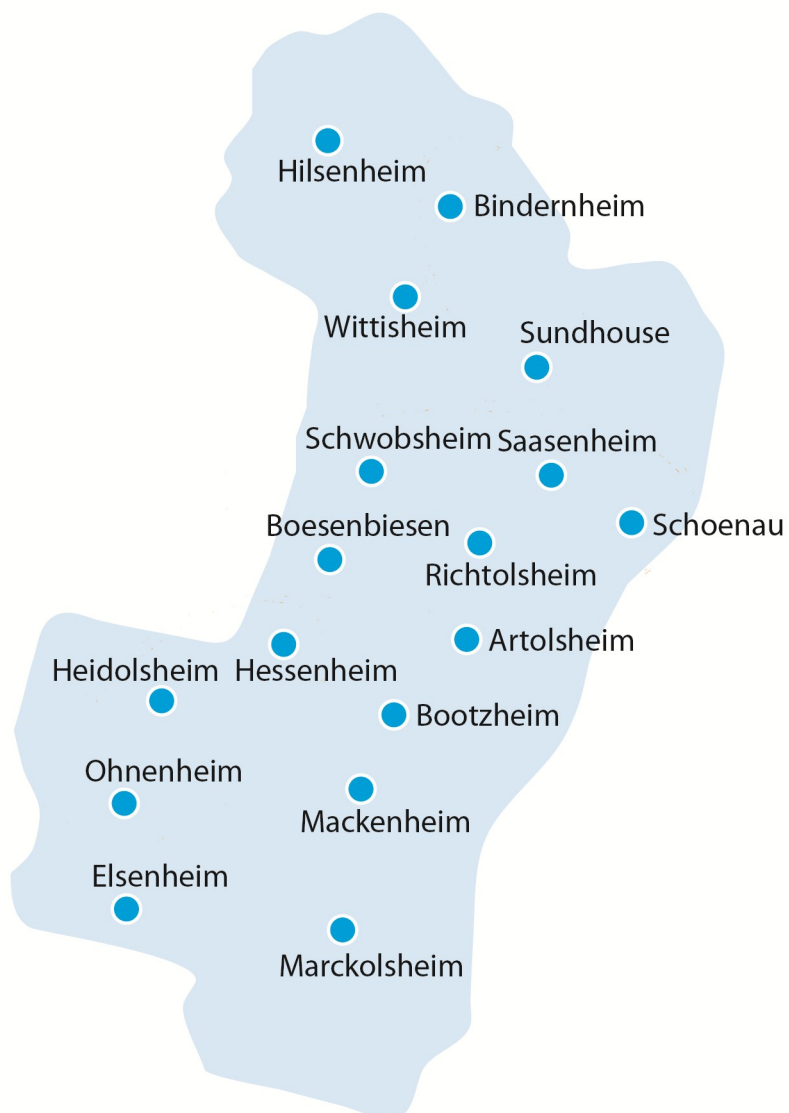
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM



La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim est née de la fusion des Communautés de Communes de Marckolsheim et Environs et du Grand Ried le 1er janvier 2012.

Elle bénéficie d'une situation stratégique au cœur de l'Alsace, et à proximité de l'Allemagne.

Ses milieux naturels constituent une richesse qu'il convient de préserver et de mettre en valeur pour assurer la sauvegarde de ce patrimoine et un cadre de vie de qualité.



Superficie : 177 km²

↳ 31 % du SCOT de Sélestat

Population totale (recensement INSEE 2011) : 18 644 habitants

↳ 28% du SCoT de Sélestat et sa région

Densité : 105 habitants/km²

↳ 120 habitants /km² pour le SCOT de Sélestat

Nombre de communes : 17 dont la ville de Marckolsheim(4 195 habitants)

↳ 51 communes pour le SCOT de Sélestat

Taux d'activité : 78 %

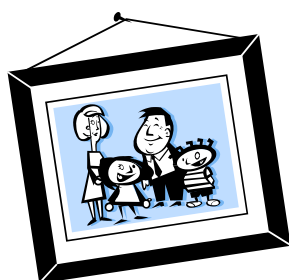
↳ 76 % pour le SCOT de Sélestat



La démographie

Entre 2006 et 2011, la population a augmenté de 1,5%, en raison essentiellement d'un solde migratoire positif, ainsi que des entrées et sorties sur le territoire.

On constate également une évolution de la part des plus de 75 ans, ce qui induit des enjeux de prise en charge des séniors.



Le territoire compte de nombreuses familles avec enfants : le nombre de naissances est de 218 dans la Communauté de commune (174 naissances en moyenne sur les autres communauté de communes du périmètre de la Maison du Conseil Général de Sélestat). De ce fait, les actions de soutien aux parents représentent un véritable enjeu.

7% sont des familles monoparentales, soit un taux inférieur à la moyenne départementale.

Au regard du vieillissement de la population, la question de l'adaptation du logement est de plus en plus prégnante. 46,5% des personnes de plus de 80 ans vivent seules. L'Aide aux Personnes Agées (APA) à domicile est dans la moyenne départementale.

A l'inverse, l'offre de résidence pour personnes âgées est inférieure à la moyenne départementale : il existe 2 Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Marckolsheim et à Hilsenheim, avec au total 167 lits, dont 14 places en Pôle d'Activités et Soins Adaptés (PASA). Une nouvelle offre de résidences séniors se construit à Marckolsheim, qui portera sur la création de 25 logements. Il existe également une résidence privée Les Cyprès, à Marckolsheim.

L'emploi

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

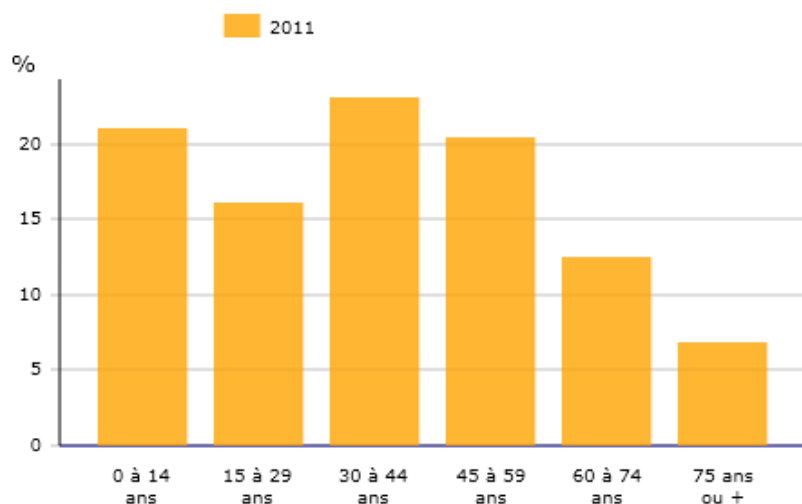
	2011	%
Ensemble	14 782	100,0
Agriculteurs exploitants	148	1,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	450	3,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	718	4,9
Professions intermédiaires	2 253	15,2
Employés	2 560	17,3
Ouvriers	3 561	24,1
Retraités	3 361	22,7
Autres personnes sans activité professionnelle	1 730	11,7

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.

78 % des personnes en âge de travailler occupent un emploi. Les ouvriers représentent la proportion la plus importante des actifs, soit 24,1%. Les retraités, puis les employés et professions intermédiaires sont également très représentés.

Parmi la population d'hommes actifs, la majorité sont ouvriers (37%). Parmi la population de femmes actives, la majorité sont des employés (30%).

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.



Le taux d'emploi des femmes (74,2%) est inférieur à celui des hommes (81,6%). A l'inverse, le taux d'emploi partiel est plus représenté chez les femmes.

Taux de chômage : il est de 9,8 % contre 8,6 % dans le Bas-Rhin au 2ème trimestre 2014.

18% des actifs travaillent dans la commune de résidence. La moitié des actifs travaille dans une autre commune du département et 22% dans un autre département.

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2013

Au 1er janvier 2013, le territoire compte 743 entreprises réparties en 825 établissements.

Le commerce, les transports et les services divers sont les plus représentés (55% des activités).

	Nombre	Pourcentage
Industrie	111	13,5 %
Construction	181	21,9 %
Commerce, transports, services divers	458	55,5 %
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	75	9,1 %
Total	825	100 %

Les plus gros employeurs privés du territoire sont TEREOS-SYRAL, FAURECIA, JUNGBUNZLAUER et SILIA.

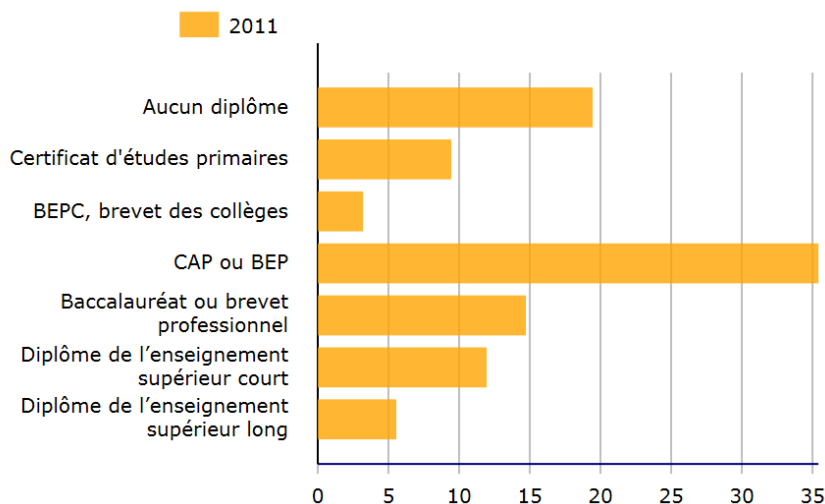
FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

Le niveau de diplôme

35,6% de la population en âge d'être scolarisée est titulaire d'un CAP ou d'un BEP.

17,5% ont acquis un diplôme d'enseignement supérieur (court et long).

20% de la population n'a aucun diplôme.



L'offre de logements

90,8% des logements sont des résidences principales, soit 7 033 logements (78% sont des maisons et 22% des appartements). La part de maisons individuelles reste majoritaire (2/3 du parc de logement). 74% des ménages sont propriétaires. Plus de la moitié des ménages est installée depuis plus de 10 ans.

L'offre en logements aidés reste concentrée à Marckolsheim. Sa production reste cependant inférieure aux besoins du territoire. Les logements ne sont pas adaptés aux primo-accédants. Enfin, le prix du foncier se rapproche de plus en plus du prix du foncier de Colmar.



L'offre culturelle

Le territoire dispose d'un bon niveau d'équipements et de services publics à vocation culturelle ou socio-culturelle parmi lesquels figurent en particulier les deux médiathèques intercommunales, ainsi que le Réseau d'Animation Intercommunal, la Maison des jeunes et de la culture de Marckolsheim et un cinéma hébergés au sein de la Bouilloire, maison culturelle de Marckolsheim.

Différents musées sont également implantés sur le territoire, notamment le musée Mémorial de la Ligne Maginot du Rhin à Marckolsheim, le musée du petit tonnelier à Mackenheim.



L'environnement

Le territoire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim présente des milieux naturels remarquables (rivières phréatiques, forêt rhénane), voire patrimoniaux dont la préservation représente un enjeu majeur. Différents projets d'envergure sont ainsi en cours de mise en œuvre et concernent notamment la restauration de cours d'eau et d'un ancien bras du Rhin sur l'île de Marckolsheim.



Les loisirs et le tourisme de nature

L'environnement naturel du territoire constitue un atout pour le développement du tourisme « vert ». Les hébergements apparaissent toutefois vieillissants et peu renouvelés et il reste difficile de fixer et capter la clientèle touristique attirée en Alsace centrale par le château du Haut-Koenigsbourg.

Les activités de loisirs de pleine nature convergent vers le massif forestier du Rhinwald et la base nautique de l'île de Marckolsheim pour la pratique de la voile ou du canoë sur le Rhin.

La plongée en gravière, la pêche et la baignade sont également pratiquées sur le territoire.



Infrastructures de transport et déplacements

Le réseau routier maille bien le territoire, y compris vers l'Allemagne avec l'existence du pont entre Marckolsheim et Sasbach.

L'offre en matière de transport public inclut les lignes régulières, le transport à la demande (Mobi'Ried) et le covoiturage. La combinaison des différents modes de transports permet de rallier Sélestat depuis toutes les communes du territoire. Des problèmes de déplacement subsistent toutefois le soir et le week-end, en particulier pour les jeunes souhaitant rejoindre Sélestat pour leurs pratiques culturelles ou de loisirs.

Le développement des circulations douces

Résultant d'une volonté politique locale forte, le réseau d'itinéraires cyclable s'est particulièrement développé ces dernières années, notamment en ce qui concerne la desserte du bourg-centre de Marckolsheim. Ce maillage est appelé à être complété au cours de la période 2015-2017.

Un itinéraire d'intérêt européen est également recensé : l'EuroVelo 15 reliant la source du Rhin à son embouchure. La présence d'une telle structure sur le territoire représente un atout économique lié au développement du tourisme à vélo.

Les zones d'activités économiques

La proximité avec l'Allemagne et l'existence d'un réseau de communication intéressant entre Rhin, voie ferrée et axe routier Sélestat - Fribourg, constitue un atout pour l'accueil de nouvelles entreprises au sein des zones d'activités du territoire.



Le port de Marckolsheim est un site stratégiquement positionné au cœur de la région. Son existence permet également d'envisager de nouvelles activités (schéma logistique avec stock-tampon, synergie agroalimentaire-céréales) et le développement d'une offre de quai de transfert public en centre Alsace, en lien avec Colmar dans le cadre du maillage du bassin du Rhin.



L'agriculture

Le territoire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim est fortement marqué par l'agriculture. La culture du maïs prédomine et la présence de l'entreprise Syral à Marckolsheim (transformation du maïs en dérivés agro-alimentaire) offre un débouché local pour les producteurs.



LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE



Création de divers itinéraires cyclables

Communauté de communes du Ried de Marckolsheim

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de communes du Ried de Marckolsheim
<i>Localisation du projet</i>	: le territoire de la communauté de communes
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2015 à 2017
<i>Coût projet H.T.</i>	: 480 000 €
<i>Subvention départementale</i>	: 226 000 €

Besoins constatés sur le territoire

La période couverte par le contrat de territoire 2009-2014 a vu l'aboutissement d'un certain nombre de projets liés au développement d'un réseau d'itinéraires cyclables : élaboration d'un schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables, création des liaisons en site propre Marckolsheim-Elsenheim, Marckolsheim-Artolsheim, Marckolsheim-Artzenheim (voie Tulla), et réalisation du dernier tronçon de piste cyclable le long du canal du Rhône au Rhin.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de compléter le réseau existant, notamment pour assurer la desserte des deux collèges et des deux médiathèques du territoire, mais aussi pour créer une liaison avec la Communauté de Communes de Sélestat (CCS) voisine, finaliser des liaisons entre les communes riveraines et l'équipement du canal du Rhône au Rhin, ou entre les communes du territoire.

Publics concernés par le projet

Le projet de développement du réseau cyclable vise dans en premier lieu la vocation « utilitaire » pour permettre aux jeunes de rejoindre les collèges ou les médiathèques, ou pour rejoindre à vélo les centres de commerce, de services et d'emploi de la Communauté de Communes.

En second lieu, sont visés les touristes et les pratiquants de cyclisme de loisirs qui pourront rejoindre l'itinéraire européen EuroVélo voie 15 ou le réseau cyclable de la Communauté de Communes de Sélestat.

Description du projet, activités prévues

Le projet se décline en trois étapes :

- création d'une piste cyclable entre Ohnenheim et Marckolsheim,
- création d'une piste cyclable entre Muttersholtz (CCS), Wittisheim et Sundhouse,
- aménagement d'une piste cyclable entre Saasenheim et Sundhouse, ou création de liaisons cyclables entre les communes riveraines et le canal du Rhône au Rhin.



Rappel des éléments financiers

Dans son plan pluriannuel d'investissement 2015-2017, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim prévoit d'investir 200 000 € TTC par an pour le développement de son réseau cyclable, répartis comme suit (prévisions) :

- Liaison Muttersholtz-Wittisheim-Sundhouse : 140 000 € HT (financement CCRM + CG67 à hauteur de 40% + FEADER à hauteur de 40%)
- En fonction du budget alloué au développement des itinéraires cyclables recticiel, il sera réalisé la liaison Saasenheim-Sundhouse, ou la liaison Marckolsheim—Ohnenheim, ou les jonctions entre communes riveraines et le canal du Rhône au Rhin avec le concours du Département à hauteur de 50% pour un montant éligible de 340 000 € HT.



Projet de création d'un accueil périscolaire à Hilsenheim

Communauté de communes du Ried de Marckolsheim

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de communes du Ried de Marckolsheim
<i>Localisation du projet</i>	: Hilsenheim
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2015/2016
<i>Coût projet H.T.</i>	: 750 000 €
<i>Subvention départementale</i>	: 213 239.90 € (soit 28% de taux de subvention)

Enjeux

Plusieurs enquêtes réalisées auprès des parents ont mis en évidence une forte demande des parents pour la création d'un accueil périscolaire à Hilsenheim. Afin de garantir à tous les enfants scolarisés sur son territoire un accès à ce type d'accueil collectif, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a décidé de créer une nouvelle structure d'accueil périscolaire à Hilsenheim, complétant celles déjà existantes à Marckolsheim, Elsenheim, Heidolsheim, Richtolsheim, Sundhouse et Wittisheim.

Publics concernés par le projet

La nouvelle structure d'accueil périscolaire à Hilsenheim sera ouverte aux enfants de plus de 4 ans scolarisés dans la commune pendant les jours scolaires. En fonction des besoins et des demandes, elle pourra également tenir le rôle d'accueil centralisé ouvert à tous les enfants du territoire pour les mercredis et les vacances scolaires.

Description du projet, activités prévues

Le dimensionnement du périscolaire d'Hilsenheim prévoit l'accueil de 35 enfants répartis comme suit : 12 places pour les enfants de moins de 6 ans, 23 places pour les enfants de plus de 6 ans.

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment situé dans l'enceinte de l'école maternelle, implantée au centre ville. Il sera directement adossé au bâtiment scolaire existant. Par ailleurs, le nouveau bâtiment serait positionné de telle manière à permettre une extension des espaces d'activités de 100m², par utilisation mutualisée de la salle de motricité de l'école maternelle attenante. Cette extension ne sera mobilisée que lors des vacances scolaires (petites vacances et été) pour permettre l'accueil de 50 enfants maximum.

Le nouvel équipement sera structuré sur deux niveaux (175m² chacun), offrant ainsi une superficie globale de 350m².

L'accueil périscolaire sera directement accessible par la cour de l'école, pour les enfants scolarisés dans les trois classes de maternelle. Les élèves des cinq classes de primaire pourront également se rendre au périscolaire, situé à 100m de l'autre côté de la rue.



Dimension intercommunale de l'équipement/projet

Le projet s'intègre dans la politique familiale de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim qui ambitionne de couvrir l'ensemble de son territoire par le service intercommunal d'accueil périscolaire. Avec la création de la structure d'Hilsenheim, 14 communes sur 17 seront équipées.

Rappel des éléments financiers

Plan de financement prévisionnel :

- CAF du Bas-Rhin (aide de 30% plafonné à 16 500€/par place) : 173 250 €
- Union Européenne (FEADER) : 30 000 €
- Conseil Général (contrat de territoire) : 213 239,90 €
- Autofinancement (CCRM) : 333 510,10 €

Total : 750 000 € HT



Restructuration et extension de la salle polyvalente

Commune de Sundhouse

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Commune de Sundhouse
<i>Localisation du projet</i>	: Sundhouse
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2016
<i>Coût projet H.T.</i>	: 3 890 000 €
<i>Subvention départementale</i>	: 561 200 € (soit 8% de subvention et 250 000 € de bonification)

Enjeux

L'idée de restructurer la salle polyvalente de Sundhouse est relativement ancienne. Pour les services des sports du Conseil général, ce projet est une priorité : le collège est sans doute l'un des moins bien loti du département en terme de condition d'enseignement d'EPS.

Une étude menée en 2010 a permis de dresser un état des lieux de la salle :

- L'enseignement de l'Education Physique et Sportive ne se fait actuellement pas dans de bonnes conditions : équipement vieillissant et ne répondant plus aux normes standards, pratique de certains sports impossible, enseignement inconfortable (bruit, manque de place, rotations lentes).
- L'accueil de manifestations le week-end est de moins en moins adapté, en raison de l'articulation avec les cours d'EPS les vendredis et lundis et de la configuration des locaux.
- Les activités associatives récurrentes demeurent limitées.

Les résultats de l'étude ont débouché sur deux hypothèses : soit une restructuration des éléments liés à la salle, soit une extension par un gymnase type B ou type C.

C'est la dernière solution qui a été retenue : l'extension de la salle polyvalente par un gymnase type C. Cette solution permettra de répondre aux besoins des différents utilisateurs en termes de confort et de sécurité, tout en conservant la polyvalence des lieux.

Description du projet, activités prévues

Il est ainsi proposé de :

- Regrouper les espaces socio-éducatifs (cuisine, bar, salle de musique) côté scène par une restructuration de l'aide sud et les sanitaires hommes-femmes, et conserver deux vestiaires. Le côté nord serait dédié au rangement sportif et bureau enseignant ;
- Réhabiliter la grande salle avec séparation amovible en son milieu ;
- Réaliser une extension comprenant une salle type C (42 + 6 X 21 m), avec séparation en deux ainsi qu'un mur d'escalade, 4 vestiaires douches de 25m², et des locaux de rangement de 150m².



Éléments financiers

Travaux :

- Surfaces réhabilitées (grande salle + aile sud) : $1125\text{m}^2 \times 450\text{€} = 506\,250\text{ €}$
- Surfaces restructurées (aile nord) : $324\text{m}^2 \times 1200\text{€} = 388\,800\text{ €}$
- Surfaces construites : $1\,385\text{m}^2 \times 1750\text{ €} = 2\,423\,750\text{ €}$

Total des travaux : 3 318 800 €

Frais supplémentaires (environ 17%) : 564 200 €

Total de coût d'opération : 3 883 000 € HT



Restructuration du tennis

Commune de Marckolsheim

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Commune de Marckolsheim
<i>Localisation du projet</i>	: Marckolsheim
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2016
<i>Coût projet H.T.</i>	: 2 654 998 €
<i>Subvention départementale</i>	: 193 751,23€ (soit 8% de subvention)

Besoins constatés sur le territoire concerné motivant le projet

La commune de Marckolsheim s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste de développement des équipements sportifs présents sur son territoire.

Le complexe sportif de Marckolsheim est un équipement majeur et structurant que la commune se devait de mettre aux normes et de le faire évoluer en fonction de l'offre des activités sportives, des besoins des usagers. Le complexe sportif de Marckolsheim est un vecteur de l'attractivité de la commune et de ses environs.

Un travail mené en concertation avec l'ensemble des utilisateurs, les associations et l'équipe municipale a permis de définir un programme cohérent de restructuration des équipements existants, d'en créer de nouveaux et de repenser l'ensemble des aménagements extérieurs. Il a été mis en évidence la vitalité du monde associatif, le développement de nouvelles activités sportives et un accroissement des demandes d'occupation des communes voisines non satisfaites.

Après une restructuration et extension du gymnase, la création de nouveaux espaces pour le football (club-house, vestiaires, gradins, ...), une piste d'athlétisme, des espaces de jeux et des cheminements extérieurs, le réaménagement du tennis et ses aménagements extérieurs constituent la dernière phase des travaux du complexe sportif.

Description du projet

Les travaux portent sur la création de nouveaux espaces pour la pratique du tennis :

Un bâtiment neuf en structure bois de 1 734 m² comprenant de 2 courts couverts (2 x 760 m²), 1 club-house (53 m²), 2 vestiaires (2 x 18 m²), sanitaires, infirmerie, ...

Environ 5 000 m² d'espaces extérieurs aménagés :

3 courts extérieurs en terre battue (760 m² x 3), 1 mur d'entraînement, un parking extérieur de 12 places, des aménagements espaces-verts et circulations.

Cet aménagement finalise l'opération de restructuration du complexe sportif de Marckolsheim en s'inscrivant dans une continuité paysagère et architecturale.

Le Tennis Club de Marckolsheim et ses activités

Le Tennis Club de Marckolsheim compte 120 licenciés pour la saison 2014/2015 :

48 membres résident à Marckolsheim

54 membres résident dans une commune de la CCRM (Marckolsheim exclue)



18 membres résident hors périmètre de la CCRM

Ces chiffres témoignent de la vitalité du club Local, son rayonnement géographique et justifie son caractère structurant. Il est attendu un nombre croissant de licenciés après réalisation des travaux.

La Ligue de Tennis d'Alsace organise depuis cette année un entraînement décentralisé à Marckolsheim pour les meilleurs jeunes du Centre-Alsace. Un groupe de 4 jeunes (Marckolsheim(1), Sélestat(2) et Villé (1)) s'entraînent ainsi à Marckolsheim permettant ainsi d'éviter un déplacement jusqu'à Strasbourg.

Dimension intercommunale de l'équipement

Chef-lieu de canton et commune historiquement importante dans le territoire du Ried, Marckolsheim est classée « bourg centre » dans l'armature urbaine du SCoT (schéma de cohérence territoriale) de Sélestat et sa région. Approuvé en décembre 2013, ce document de planification conforte le statut de Marckolsheim et le renforce pour l'avenir. Cela permet d'envisager un impact supra communal dans les choix faits à Marckolsheim, en particulier dans le domaine des infrastructures et de l'habitat. L'équipe municipale se donne ainsi les moyens de maintenir et de développer ce statut avec pour objectif de maintenir et d'accueillir de nouveaux habitants sur place (et particulièrement les jeunes ménages). Le cadre paysager et la proximité des activités et des services, sont des éléments déterminants pour la qualité de vie des habitants et joue la carte de l'attractivité pour les populations extérieures.

Publics concernés par le projet

Les membres licenciés du club local et autres clubs,

Les pratiquants libres,

Les scolaires de la commune de Marckolsheim et des communes membres de la CCRM et hors CCRM,

Le Collège Jean-Jacques Waltz de Marckolsheim (temps scolaire et UNSS),

Les associations (Maison des Jeunes et de Culture, ...),

Le Réseau d'Animation Intercommunal,

Les nouvelles activités complémentaires induites par la réforme des rythmes scolaires.

Rappel des éléments financiers

Coût prévisionnel de l'opération:

Travaux (DPGF) :	1 860 653 €
Maîtrise d'œuvre et études :	294 345 €
Aménagement extérieurs :	500 000 €
Total :	2 654 998 € HT



Financement prévisionnel :

CG (contrat de territoire) :	193 000 €
Région (610 000 € x 25%) :	152 500 €
FFT :	36 000 €
Commune :	2 273 498 €
Total :	2 654 998 € HT

La subvention de la REGION sera calculée au vu de l'avis de la FFT, le montant de 152 000 € correspondant à un maximum.

La commune de Marckolsheim bénéficie d'un fonds de concours de la CCRM de 1 million d'euros pour l'opération globale de restructuration du complexe sportif.

